

COMMUNE DE MONTONVILLERS – 80260

Région de Picardie – Département de la Somme – Arrondissement d'Amiens – Canton de AMIENS 2

Conseil Municipal du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin à 18h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent CRAMPON, Maire, en suite de **convocation en date du 24 juin 2019**, un exemplaire a été porté au tableau d'affichage le jour même.

Etaient présents, 5 conseillers sur 7

**Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART,
Mesdames Jacqueline PURSON, Cécile CHOQUET, Mme Florence DE VAINS**
Formant la majorité des membres en exercice

**Etait absent : Jean-Christophe PROVANG – Mikaël POULAIN
A été élu secrétaire de séance : Dominique ROHART.**

La séance est ouverte, Monsieur le Président expose les problèmes suivants :

1 – Permis d'aménager – Pétitionnaire Mme DEGEZELLE

Suite à l'envoi du permis d'aménager des consœurs HOUVIN et à l'accord de la DRAC, il est demandé à la commune de participer au pavage des entrées de chaque terrain faisant partie de cette demande dans la mesure où il est prévu de rétrocéder à la commune une bande de terrain longeant le terrain. De plus il est demandé à la commune d'entretenir la haie qui sera plantée ultérieurement

Mr le Maire propose que la commune prenne à sa charge les accès pavés de chaque parcelle du lotissement sur le domaine public tel que prévus au plan de composition.

Après avoir donné lecture du projet de convention, le conseil municipal souhaite que des modifications soient apportés afin que les pavages correspondent à ceux déjà existant dans le village (pavé granit 10x10)

Après en avoir délibéré et par un vote de 5 voix « Pour », 0 abstentions et 0 « Contre », le conseil municipal donne son accord sur ce projet sous réserve que la convention soit modifiée en tenant compte des remarques du conseil.

2 – Travaux d'isolation de la salle communale

Mr le Maire informe le conseil que les travaux sont toujours suspendus à l'accord sur la demande de DETR.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H30